



Assemblée générale 2019

Compte-rendu de l'atelier Enseignement français à l'étranger

Un power-point très détaillé accompagne ce CR.

L'AEFE est un réseau stable de 496 établissements dans 137 PAYS qui scolarise 356 000 élèves dont 125 000 Français.

Le **Pilotage géographique** de ce réseau est assuré par la DGM (Direction générale de la mondialisation du Ministère des affaires européennes et étrangères), le **Pilotage pédagogique** par le Ministère de l'éducation nationale.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse intervient dans :

- L'homologation des établissements est accordée par une commission interministérielle d'homologation (CIH) présidée par le délégué aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) représentant le ministre de l'Éducation nationale. Cette commission rend un avis, éventuellement assorti de recommandations (confirmation de l'homologation, demande de suivi ponctuel d'homologation, placement de l'établissement en année probatoire, l'établissement ayant un an pour se mettre en conformité, retrait de l'homologation de tout ou partie des niveaux de classe de l'établissement.

À noter, l'apparition d'établissement pré-homologué avant ouverture (Londres - Maroc ...). Ce genre de pratique semble se généraliser et est évidemment inacceptable et dénoncé par Français du monde-adfe.

- Le **détachement** du personnel : de plus en plus difficile du fait de la carence d'enseignants sur le territoire national et de l'annonce de la suppression de 500 postes d'enseignants en trois ans. Le recrutement local est croissant pour compenser ce déficit. Français du monde-adfe ne saurait accepter la précarisation de ce personnel enseignant local et reste très attentif à l'évolution de leurs différents statuts.

Dans ce contexte difficile, le président de la République a annoncé un doublement des effectifs d'élèves d'ici 2030. Dans l'attente de précisions sur cette évolution de l'enseignement français à l'étranger des missions et concertations ont eu lieu :

- ☐ Mission interministérielle et d'inspections générales chargée de faire des propositions (dit Rapport Bossière) sept 2018
- ☐ Rapport de la députée Samantha Cazebonne janvier 2019
- ☐ Séminaire de concertation sur le plan de développement de l'enseignement le 20 Mai 2019

Français du monde-adfe a été consulté, auditionné, a participé aux tables rondes du séminaire (mai 2019).

Les propositions issues de ce séminaire portent sur la nécessaire augmentation du nombre d'enseignants si l'on veut doubler le nombre d'élèves ;

la non moins nécessaire formation initiale et continue des recrutés - renforcement du dialogue avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse afin de définir une règle claire des détachements de titulaires et obtenir une augmentation du plafond d'emploi.



Assemblée générale 2019

Compte-rendu de l'atelier Enseignement français à l'étranger

Nous étions, à la date de cet atelier, dans l'attente des réponses et directives présidentielles annoncées et repoussées depuis plusieurs mois. Depuis, c'est le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères qui s'est exprimé dans le Discours de clôture de la Conférence des ambassadeurs le 29 août 2019

Dans ce Discours de clôture, pas de grandes annonces mais la confirmation de la volonté du Président de la République de doubler les effectifs des établissements d'enseignement français à l'étranger d'ici 2030 et les moyens d'y parvenir.

Notons les aspects positifs de ces engagements :

- L'affirmation du caractère de service public de l'enseignement français à l'étranger et la place centrale qu'y joue l'AEFE
- L'homologation qui même simplifiée restera exigeante
- L'engagement du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de détacher, 1000 titulaires supplémentaires dans les prochaines années
- La nécessaire formation, au niveau Master, des personnels recrutés locaux.

C'est dans les moyens de ces ambitions que le bât blesse, en effet :

- Faute d'augmenter les moyens nécessaires au doublement des effectifs, la confirmation du recours à des investisseurs privés nous inquiète s'il n'est pas encadré par une homologation élargie à la gouvernance.
- Les 25 millions d'Euro supplémentaires à partir du budget 2020 ne permettront pas de retrouver dotation publique de l'AEFE d'avant la coupe de 33 millions d'euro à l'été 2017
- L'augmentation du nombre de titulaires sans aucune indication d'échéance et alors que l'on en a supprimé 500 sur les trois dernières années nous laisse songeurs.
- Certains, (dépêche AFP) ont compris que les frais de scolarité allaient diminuer pour retrouver le niveau de 2016, il n'en est rien. Suite à la coupe de 33M€, à l'été 2017, l'AEFE avait augmenté de 6 à 9% la participation financière complémentaire **des établissements** conventionnés (PFC) cette mesure provisoire devait être ramenée à son niveau initial en 2020, ce qui est confirmé. Il ne s'agit en aucun cas d'une baisse des frais de scolarité.